

REF: AT/DOT/SDT/249/2023.

LAGHOUAT LE : 06 JUIN 2023

**A: Monsieur Le Gérant de l'entreprise
EURL BENFERHAT HAMZA
Cité M'KAM-Laghouat**

OBJET : Mise en demeure N° 01.

ODS N° : 67/2023

Contrat N° : 33/2021 du 04/05/2021

Projet : Travaux Pose Cable FO FTTH (ODN)-Cité 100/2340 logts Aflou

- Vu le Procès verbale de réception provisoire des travaux (avec réserve) établi le 28/05/2023.
- Vu la visite de l'équipe technique en date du 06/06/2023.

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure suite à votre retard lors de la levée des réserves relatives aux travaux susvisé en objet et ce malgré le délai accordé lors de la réception provisoire du 28/05/2023, Ce qui constitue un non-respect de vos engagement envers l'entreprise

A cet effet, Je vous invite à prendre toutes les disposition nécessaires pour la levée des réserves dans un délais de 8 jours, Le cas échéant Algérie Télécom se réserve tous les droits d'appliquer la réglementation en vigueur .



Directeur opérationnel des
télécommunications de Laghouat
BOUTASSOUNA Yacine